Image not found or type unknown

élections présidentielles

Par **myla**, le **21/04/2017** à **12:38**

Bonjour,
Je viens de recevoir aujourd'hui un prospectus de la maire de ma commune et qui je trouve, essaie d'influencer les votes en faveur de xxxxxx. En a-t-elle le droit ? A vous lire,
Cordialement,

Bonjour,
Il n'est pas nécessaire de citer le candidat, vous auriez pu écrire "en faveur d'un candidat"...
Merci.

Par **Visiteur**, le **21/04/2017** à **13:01**

Bonjour,
Comment savez vous que ce document vient de la mairie ?
Personnellement j'en avais un aussi, déposé par le comité de soutien...

Par **myla**, le **21/04/2017** à **19:21**

Désolée, je me suis montrée trop franche. Ce document est signé de plusieurs maires dont le mien, il y a son nom en bas du document.
Cdt

Par **Visiteur**, le **21/04/2017** à **21:20**

C'est qu'il apporte officiellement son soutien à cette candidature, ce n'est pas interdit, sauf s'il est mensongé ou insultant.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés